

## Scolariser les enfants autistes : du possible au réel

L'école a-t-elle pour vocation d'accueillir des élèves différents, en écart relativement aux normes qu'elle énonce ?

### ***Le meilleur des mondes scolaires***

On peut imaginer, en effet, ce que serait une école qui choisirait ses propres élèves, une école élitiste réservée uniquement à ceux qui seraient susceptibles de bénéficier de la transmission des savoirs, ceux qui auraient le profil adéquat pour tirer parti d'un enseignement dispensé selon les règles en usage. On inventerait des tests pour opérer le tri, un système de notes et d'évaluations pour classer, des outils d'orientation pour séparer les bons des mauvais. On se garderait ainsi des mélanges impurs et des rapprochements sulfureux. L'heure serait au bien-être d'une classe imperturbable et au libre cours du discours magistral édifiant. Finis l'hétérogénéité pesante, les difficultés à affronter et les problèmes à surmonter. Dans le même et l'identique, on est en paix avec soi-même et avec les autres, le monde s'accorde avec nos représentations.

Ce monde là n'est pas le nôtre, mais beaucoup y aspirent. Le rêve d'homogénéité qui taraude tant d'esprits chagrins, le songe de similitude et d'identité qui meut tant d'infortunés pédagogues se brisent au contact d'un réel trop édulcoré. C'est l'appauvrissement des esprits qui guette celui qui fuit les difficultés, c'est l'uniformité et le déclin qui annihilent les forces créatrices. La paix et l'opulence confinent au bien-être et à la faiblesse. Et s'il n'y a plus d'obstacle à franchir, il n'y a plus d'effort à faire, ni bonheur à poursuivre.

De nombreuses recherches viennent à l'appui de ces remarques. Ce sont dans les classes homogènes que les progrès des élèves sont les plus faibles. Les évaluations les plus récentes à l'échelon internationale (enquête PISA) placent en tête les systèmes éducatifs les moins élitistes tandis que les systèmes qui pratiquent davantage l'évaluation sélective et le redoublement, comme la France obtiennent des résultats moyens-faibles. Les meilleurs de nos élèves sont férus de connaissances, mais peinent à les utiliser avec pertinence. Faute de confrontation suffisante aux autres et de familiarisation avec des contextes différents, leur intelligence fonctionne à vide. Les élites s'appauvrissent de n'être qu'entre soi, ils s'affaiblissent de n'être qu'eux-mêmes. Comme le dit fort bien Eric Maurin dans son essai intitulé « Le ghetto français » publié aux éditions du Seuil en 2004 « La ségrégation territoriale enferme les individus dans un dégradé de contextes hermétiques » au sein d' « une société marquée par la défiance et la recherche de l'entre-soi » de telle sorte que « les fractures territoriales verrouillent aussi l'avenir des individus et les assignent à des destins sociaux écrits d'avance. »

Pourquoi vouloir toujours en revenir au même ?

C'est là assurément la grande utopie, celle du meilleur des mondes pédagogiques, un monde immobile et stable où règnent la tranquillité et l'absence d'histoire. Le mythe de Huxley continue donc de produire sa fascination. Mais à quel prix ?

Mettre un terme à toutes ces illusions ne peut qu'œuvrer en faveur d'une école de qualité.

### ***La reconnaissance des enfants autistes***

La question de fond est bien celle de la légitimité de l'exclusion des enfants différents et en particulier des enfants porteurs d'un syndrome autistique.

Du point du droit, les choses sont très claires. La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en garantissant le libre choix du projet de vie, en permettant la participation à la vie sociale, en plaçant la personne

handicapée au centre des dispositifs s'appuie sur le principe de non discrimination. Conséquence immédiate, l'inscription dans l'école du quartier est de plein droit, même si la fréquentation peut-être modulée ou conventionnellement assurée par un autre établissement et le jeune autiste doit bénéficier d'un bilan de compétences. En outre, le handicap est défini et ne souffre plus d'aucune mauvaise interprétation.

« Toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant » est considéré comme un handicap.

Ainsi l'autisme est reconnu comme un véritable handicap en tant qu'il est une entrave à la fonction de communication. Il constitue un trouble du développement qui affecte à la fois le lien dynamique entre le cerveau et le comportement, le cognitif et l'émotionnel, la perception de l'autre et la sienne propre, la pensée et son contexte opérationnel. Il se caractérise par des anomalies dans les interactions sociales, des désordres de la communication et des comportements stéréotypés qui sont autant de troubles cognitifs, psychiques, mentaux, voire même sensoriels figurant explicitement dans la définition dont la loi est porteuse.

Autrement dit, l'enfant autiste relève de l'appréhension des besoins éducatifs particuliers et de leur approche préférentielle en milieu habituel. Sur le plan institutionnel, le cadre est donc clairement posé et les multiples circulaires sur l'intégration vont dans le même sens. Le droit n'est d'ailleurs là que pour légitimer l'éthique: l'école est républicaine ou elle n'est pas. Elle se doit d'accueillir tous les élèves sans distinction ni discrimination. La déontologie de l'enseignant consiste à instruire et éduquer les élèves tels qu'ils sont.

### ***Les enfants extra-ordinaires formateurs pour l'école***

Pourtant le droit et l'éthique ne suffisent pas à fonder la scolarisation des enfants autistes. Les raisons en sont également pragmatiques. Cela tient d'abord à la qualité de l'enseignement. En effet, le souci de l'hétérogénéité est salutaire pour l'école qui y puise sa véritable richesse pédagogique. La nécessité de s'adapter aux enfants différents conduit le pédagogue à diversifier ses consignes et ses réponses, à affiner ses choix et à peaufiner ses démarches. Il quitte la sacro-sainte référence au niveau scolaire pour appréhender les élèves dans leur dynamique personnelle et relationnelle les aidant par là même à mobiliser davantage leurs ressources et leurs capacités, seules véritables facteurs de réussite. L'innovation pédagogique a longtemps pris sa source dans l'AIS, là où les pratiques habituelles se révélaient inopérantes. En revanche, plus les élèves sont homogènes et plus les pratiques sont simplement transmissives. En outre, l'éducation à la citoyenneté prend tout son sens du partage des différences, de l'apprentissage de la relation à l'autre. On imagine mal dans ce cadre que la rupture de communication avec les autistes puisse être éducative. Il n'est pas certain non plus qu'une meilleure connaissance des autres n'ait pas des effets sur la curiosité à l'égard des sciences et des savoirs.

Enfin d'autres facteurs spécifiques au public des enfants autistes doivent être pris en compte. Les troubles qui apparaissent avant l'âge de trois ans et qui sont même décelables plus tôt peuvent être réduits moyennant une prise en charge plus précoce et une action éducative en continuité et en cohérence avec l'action initiale. Le rôle de l'école maternelle puis élémentaire devient alors décisif en complémentarité avec les structures de soin. Il en résulte une scolarisation plus aisée et plus réussie.

### ***Scolariser les enfants autistes***

L'accueil des enfants porteur d'autisme est donc légitime et nécessaire. Mais comment cela est-il possible ?

Les expériences conduites en matière d'intégration pourraient témoigner à elles seules de cette faisabilité. On pourrait se contenter de les relater et d'en énoncer les tenants et aboutissants. C'est

possible parce que cela existe, c'est faisable parce que des équipes ont pu le faire. Toutefois, cette démonstration par l'exemple a ses limites propres : elle est un état des représentations et des modes de pensée sans indiquer de perspectives d'amélioration ; elle privilégie des contextes à la marge où l'intégration est souvent très partielle; et elle ne dit rien des procédures par lesquelles ces intégrations réussissent. Le problème de l'intégration doit être posé en d'autres termes : Comment passer d'une présence physique ponctuelle à une scolarisation effective ?

Là encore il existe des dispositifs institutionnels. Le projet personnalisé de scolarisation est l'outil de conception de cette scolarisation par les acteurs et partenaires de celle-ci. Il ne laisse rien au hasard et permet de structurer les actions pédagogiques selon une inspiration programmatique, révisable au moins une fois par trimestre. La loi d'orientation envisage, au demeurant, des programmes personnalisés de réussite éducative. Le rôle des équipes éducatives est, à cet égard, essentiel, les besoins éducatifs particuliers étant l'affaire de tous.

Les modes de compensation du handicap prévus dans la loi existent à l'école sous la forme des crédits handiscol destinés à l'achat de matériel et de la présence d'un personnel chargé de l'accompagnement. Ces derniers, que l'on nomme auxiliaire de vie scolaire ne sont autres que les auxiliaires de vie que l'on retrouve aussi bien en milieu professionnel ordinaire que dans le cadre des aides au maintien à domicile.

Enfin, il y a la professionnalité du maître, les qualités humaines qui sont autrement plus décisives. D'abord le regard, de celui qui accueille et donne confiance, ensuite le sourire, la disponibilité à l'autre et à ses besoins, puis la capacité à favoriser l'inter-compréhension, à créer des liens, à se soucier des progrès, des efforts, des pas en avant, à dédramatiser les reculs et les échecs, à être rigoureux et cohérent. Cela ne relève pas de la formation : on n'apprend pas la générosité humaine, on est généreux ou on ne l'est pas. C'est peut-être un préalable au métier d'enseignant que de montrer qu'on ne doit plus chercher à être le bon élève qu'on n'a jamais cessé d'être en s'orientant vers les autres et leur progrès. Bien sûr, une formation solide sur la connaissance du handicap et des méthodes d'apprentissage est essentielle, mais elle ne peut faire l'économie de l'humain.

Jean-Michel WAVELET